

Quel est le fondement de la paix pour ceux qui croient en Jésus Christ ?

M.E. 1862 pages 121-130

Nous avons tâché, dans une méditation précédente, d'exposer et de constater quelle est la vérité à laquelle il faut croire afin d'obtenir le salut. Nous avons trouvé cette vérité présentée, dans le Nouveau Testament, sous diverses formes et sous divers aspects, mais la somme en était que Jésus de Nazareth, le fils de Marie, et que l'on croyait le fils de Joseph, Jésus qui demeurait en Judée et qui fut crucifié sur le Calvaire, que ce Jésus est le Christ, le Fils du Dieu vivant, et que Dieu Le ressuscita d'entre les morts. Nous avons soigneusement examiné tous les passages qui déclarent de la manière la plus expresse, que celui qui de son cœur croit en Jésus a la rémission des péchés et est complètement justifié. Nous désirons examiner maintenant quel est le fondement sur lequel ceux qui croient sont ainsi justifiés et ont la paix avec Dieu.

Il y a d'un côté ce qu'il s'agit de croire, de l'autre il y a le fondement d'après lequel Dieu agit en justifiant ceux qui croient. Le salut a toujours été par grâce, par la foi, et dans les âges antérieurs à Christ, le salut reposait *sur le fondement du sacrifice futur du Sauveur*. Mais ce à quoi, en toute circonstance, il fallait croire, c'était au témoignage de Dieu. Noé avait à croire à la *parole* de Dieu au sujet du déluge et de l'arche qu'il devait bâtir pour sa délivrance. Abraham avait à croire à la promesse de Dieu qui lui assurait une postérité, lorsque lui et sa femme étaient hors d'âge. Et il fallait qu'il en fût ainsi, chaque fois : il fallait qu'on crût à la parole de Dieu. Tous ceux qui crurent ainsi furent sauvés, sauvés par grâce, par la foi, sur le fondement du sacrifice futur de Christ. Il se pouvait qu'ils eussent peu de lumière quant à ce sacrifice, et qu'ils ne comprissent pas que c'était sur ce fondement que Dieu agissait ainsi envers eux en grâce ; — il est évident cependant que l'on attendait un Sauveur, qui d'une manière ou d'une autre délivrerait Son peuple. Nous avons vu précédemment que même les disciples, pendant la vie de Jésus, étaient dans la plus complète ignorance au sujet de Sa mort et de Sa résurrection, malgré toutes les déclarations si positives du Seigneur ; — toutefois c'était sur le fondement de ce qu'Il allait accomplir qu'ils étaient tous sauvés, quelque faible et confuse que fût leur intelligence de ces choses. — Mais à présent que Christ a accompli Son œuvre, qu'Il s'est offert en sacrifice pour le péché et qu'Il est ressuscité d'entre les morts, Dieu déclare que c'est sur le fondement de ce sacrifice accepté par Lui, que tous ceux qui croient en Jésus, tous ceux qui dans leur cœur croient qu'Il est le Fils de Dieu, et que Dieu L'a ressuscité d'entre les morts, que tous ceux-là ont la rémission des péchés et sont parfaitement justifiés devant Lui. La foi à laquelle Dieu nous appelle, c'est la foi à la personne de Christ ; mais c'est la valeur de ce qu'Il a fait, qui est le fondement de la paix pour ceux qui croient : c'est ce que Dieu a révélé à l'égard de ceux qui font ainsi. Que chacun s'examine soi-même pour savoir s'il croit ou s'il ne croit pas ce que Dieu a révélé quant à la personne et à la résurrection de Jésus. Et si vous, cher lecteur, vous pouvez dire de cœur et sans hésitation : « Je crois, parce que Dieu le déclare, que Jésus est le Christ, le Fils du Dieu vivant, et que Dieu le ressuscita d'entre les morts », qu'alors votre cœur s'ouvre encore davantage pour comprendre et pour croire ce que Dieu également déclare, que vous êtes justifié et que vous avez la paix avec Dieu, et que le fondement de cette justification et de cette paix, c'est l'œuvre que Christ a accomplie, le sacrifice qu'Il a offert, le sang qu'Il a versé !

Ce n'est pas dans les évangiles que nous trouverons le développement de cette vérité importante. Ce qu'ils ont surtout en vue, c'est la personne de Christ, Sa vie d'obéissance et d'amour. — Mais après que Christ fut ressuscité des morts, et qu'Il eut ouvert l'intelligence de Ses disciples pour qu'ils comprissent les Écritures, et surtout après que le Saint Esprit

fut descendu pour glorifier le Seigneur en prenant ce qui était de Lui et en le communiquant, alors nous pouvons nous attendre à apprendre de Ses disciples la signification complète et la valeur de la mort de Jésus. Ce sont donc ces révélations subséquentes qui vont nous instruire.

Il ne faut pas supposer toutefois que les évangiles gardent un silence absolu sur ces sujets. Dans le premier chapitre de Jean nous avons la déclaration répétée de Jean quant à « l'Agneau de Dieu ». Au chapitre troisième le Seigneur Lui-même dit : « Comme Moïse éleva le serpent au désert, ainsi faut-il que le Fils de l'homme soit élevé ». Plus loin, au chapitre 6, Il dit encore : « Le pain que je donnerai, c'est ma chair, laquelle je donnerai pour la vie du monde ». — Ailleurs, chapitre 10, Il se désigne Lui-même comme étant le bon berger qui donne Sa vie pour Ses brebis ; au chapitre 11, le souverain sacrificateur annonce prophétiquement que Jésus devait mourir pour le peuple. Dans les autres évangiles, Jésus déclare qu'Il n'est pas venu pour être servi, mais pour servir [Matt. 20, 28], et chaque fois qu'il est parlé de la cène, nous trouvons la déclaration que cette coupe dont les disciples allaient boire, était le sang de la nouvelle alliance, répandu pour la rémission des péchés [Matt. 26, 28]. — Mais lorsque Jésus est ressuscité d'entre les morts, il semble qu'Il se hâte de développer ce sujet à Ses disciples : « Paix vous soit » [Jean 20, 19, 21, 26], leur dit-Il en apparaissant au milieu d'eux. « Et ayant dit cela, il leur montra ses mains et son côté » [Jean 20, 20]. Il leur fait comprendre que c'est par le sang qui avait coulé de Ses mains et de Son côté, que la paix était faite. « Ne fallait-il pas que le Christ souffrît ces choses et qu'il entrât dans sa gloire ? » [Luc 24, 26] — telle fut la question qu'Il adressa à deux de Ses disciples. Il nous est dit des onze et de ceux qui se trouvaient avec eux : « Et alors il leur ouvrit l'intelligence, pour entendre les Écritures, et il leur dit : Il est ainsi écrit, et ainsi il fallait que le Christ souffrît, et qu'il ressuscitât d'entre les morts le troisième jour, et que la repentance et la rémission des péchés fussent prêchées en son nom à toutes les nations en commençant par Jérusalem » [Luc 24, 45-47].

La nécessité d'être brefs ne nous permet pas de nous arrêter aux Actes, qui d'ailleurs, comme nous avons vu dans notre précédente étude, renferment plutôt le témoignage des apôtres quant à la personne de Christ et quant à Sa résurrection, que le développement de la base sur laquelle repose la rémission des péchés. L'épître aux Romains, au contraire, nous parle longuement de ce sujet ; elle nous dit que l'évangile de Dieu pour lequel Paul avait été mis à part, « concerne son Fils, né de la semence de David selon la chair, déterminé Fils de Dieu, en puissance, selon l'Esprit de sainteté, par la résurrection des morts » [1, 3-4]. Il est dit à ceux qui *croient*, que dans cet évangile « la justice de Dieu est révélée » [1, 17] ; et après que l'état de l'homme, qu'il soit Juif ou Gentil, a bien été constaté, après qu'il a été prouvé que *tous* ont péché [3, 23], la Parole nous montre comment la justice de Dieu est manifestée, la justice de Dieu par la foi de Jésus Christ envers tous, et sur tous ceux qui croient [3, 21-22], étant justifiés gratuitement par Sa grâce, par la rédemption qui est dans le Christ Jésus [3, 24]. Quelle déclaration ! Tandis que le monde entier est coupable devant Dieu, le croyant est justifié : la justice de Dieu, par la foi en Jésus Christ, couvre tous ceux qui croient en Lui ; tous ceux-là sont justifiés gratuitement par la grâce de Dieu, par la rédemption qui est dans le Christ Jésus. Après cela nous voyons comment Dieu « a présenté Jésus pour *propitiatoire*, par la foi en son sang, afin de montrer sa justice dans le support des péchés précédents dans la patience de Dieu » [3, 25] (ce qui signifie que ce fut sur le fondement de cette *propitiation* que Dieu pardonna les péchés, pendant ce temps de Sa patience, le temps qui précéda la mort de Jésus) ; et non seulement cela, mais « afin de montrer, dis-je, sa justice, *dans le temps présent*, en sorte qu'il soit juste et justifiant celui qui est de la foi de Jésus » [3, 26]. Il ne peut y avoir de déclaration plus positive, que celui qui croit en Jésus, est intéressé à *salut* dans l'œuvre accomplie par le Seigneur. L'homme n'a pas d'œuvres à présenter à Dieu. Par nature et de fait il est pécheur, et tout ce qui peut être dit de lui, c'est qu'il est « coupable devant Dieu » [3, 19]. « Mais à celui qui ne fait pas des œuvres, mais qui croit à celui qui justifie l'impie, sa foi lui est comptée pour justice » [4,

5]. Et sur quel fondement sa foi lui est-elle ainsi comptée? — Lisez ce chapitre 4 de l'épître aux Romains en entier, et vous trouverez qu'après qu'il a été question de la foi d'Abraham, et que la Parole nous a dit que cette foi a été comptée à Abraham pour justice, l'apôtre continue ainsi : « Or que cela lui a été compté, n'a pas été écrit pour lui seulement, mais aussi pour nous, à qui il sera compté, à nous qui croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus, notre Seigneur, lequel a été livré pour nos offenses et ressuscité pour notre justification. Ayant donc été justifiés sur le principe de la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ » [4, 23-25; 5, 1]. — C'est parce que Jésus fut livré pour nos offenses, que la justice nous est comptée, à nous qui croyons en Celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts. Ce n'est pas que nous ayons à nous *croire* justifiés, pour que nous soyons justifiés en effet. Non, l'évangile concerne Jésus Christ, et la vérité qu'il faut croire, c'est qu'Il est le Fils de Dieu, c'est que Dieu L'a ressuscité d'entre les morts. Ayant conscience que nous croyons cela, nous apprenons que ce fut pour nos péchés qu'Il fut livré, qu'Il ressuscita pour notre justification, et que, en conséquence, la justice nous est comptée. Quoique par nous-mêmes impies et entièrement condamnés, nous avons néanmoins, étant justifiés par la foi, la paix avec Dieu *par notre Seigneur Jésus Christ*. Comme tout cela est simple et plein de grâce!

Le chapitre 5 de cette même épître nous donne de nouvelles déclarations sur ce sujet : « Mais Dieu a constaté son amour à lui envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous. Beaucoup plutôt donc, ayant été maintenant justifiés par son sang, serons-nous sauvés de la colère par lui » [v. 8-9]. *Ayant été maintenant justifiés par Son sang!* — Qui sont ceux qui peuvent parler ainsi? Il est évident que ce sont ceux dont il a été dit précédemment : « Mais aussi pour nous, à qui il sera compté, à nous qui croyons en celui qui a ressuscité des morts Jésus » (4, 24). Tous ceux qui sont tels sont justifiés par Son sang. Le sang de Jésus les purifie de toute iniquité aux yeux de Dieu, et cette justification de tous ceux qui croient ainsi en Jésus, est si entière et si absolue, qu'au chapitre 8, 33-34, l'apôtre s'écrie en triomphe : « Qui intentera accusation contre les élus de Dieu? — C'est Dieu qui justifie; qui est celui qui condamne? ». Et il continue, comme pour constater le fondement sur lequel ceux qui croient sont ainsi pleinement justifiés : « Christ est celui qui est mort, mais plutôt qui est ressuscité, qui aussi est à la droite de Dieu, qui aussi intercède pour nous ». — « Il n'y a donc plus de condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus » [8, 1]. Quelle assurance précieuse! « Car Dieu a fait celui qui n'a pas connu le péché, être péché pour nous, afin que nous devinssions justice de Dieu en lui » (2 Cor. 5, 21). — Non seulement Dieu nous assure que tous ceux qui acceptent son témoignage à l'égard de Jésus sont justifiés, mais Il daigne nous dire sur quel fondement Il agit ainsi envers nous, en nous déchargeant de toute accusation devant Lui, et en nous tenant pour parfaitement justes à Ses yeux.

Aussi longtemps que ceci n'est pas compris, les assurances de pardon les plus solennelles ne donnent pas la paix à une conscience réveillée. Celle-ci sait trop que le péché est une chose réelle, qui ne peut jamais être admise dans la présence de Dieu. Mais quelle paix, quel repos pour nous de voir notre péché mis sur Jésus, de voir que Jésus a été fait péché pour nous, Lui qui ne connut pas le péché, et qu'Il a été ainsi, Lui sans péché et parfait, exclu de la présence de Dieu! Ces paroles : « Mon Dieu! mon Dieu! pourquoi m'as-tu abandonné? » [Matt. 27, 46] — nous disent plus solennellement que ne le pourrait faire la perte de tous les réprouvés, combien il est impossible que le péché puisse paraître en la présence de Dieu. Et pourtant c'est ainsi que nous sommes sauvés. Christ a été fait péché pour nous; Il fut traité comme le méritait le péché, afin que nous fussions justice de Dieu en Lui. Si le péché est réel, l'expiation est réelle aussi, Dieu en soit loué! Si la haine juste et sainte de Dieu pour le péché est réelle, les souffrances du Seigneur à cause du péché sont également réelles. Voilà où la conscience trouve la paix. C'est une chose merveilleuse sans doute, que d'être fait la justice de Dieu en Christ, mais cette grâce de Dieu envers nous est-elle plus merveilleuse que de voir Christ fait péché, souffrant ce que le péché — notre péché

— méritait de la part de Dieu? C'est parce que le Saint et le Juste a été fait péché pour nous, que nous sommes faits *justice de Dieu* en Lui.

Si quelqu'un dit : « Comment puis-je connaître la part que j'ai à tout ceci? » — nous ne pouvons que le renvoyer à la déclaration de l'apôtre : « Or que cela lui a été compté (à Abraham), n'a pas été écrit pour lui seulement, mais aussi pour nous, à qui il sera compté, à nous qui croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus notre Seigneur, lequel a été livré pour nos offenses, et a été ressuscité pour notre justification » [4, 23-25]. — Il est de toute importance de voir sur quel fondement Dieu agit en nous justifiant : et sans cela il ne peut y avoir de paix solide. Il est dit encore : « La justice qui est sur le principe de la foi parle ainsi : Ne dis pas en ton cœur : « qui montera au ciel » — c'est à savoir pour en faire descendre Christ. Ou : « qui descendra dans l'abîme » — c'est à savoir pour faire monter Christ d'entre les morts. Mais que dit-elle? — « La parole est dans ta bouche et dans ton cœur » — c'est-à-dire, la parole de la foi que nous prêchons, savoir que si tu confesses le Seigneur Jésus de ta bouche, et que tu croies dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu seras sauvé » (Rom. 10). Cher lecteur, si vous attendez quelque signe ou quelque preuve qui vous dise que vous avez personnellement part au sang expiatoire de Jésus, méditez ce passage. Nous n'avons pas besoin de monter au ciel pour en ramener Christ : Son amour pour les pécheurs l'en a fait descendre depuis longtemps. Une visite au sépulcre n'est pas nécessaire non plus — Christ est ressuscité depuis longtemps. La Parole vous dit : « qu'elle est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur » ; *dans ta bouche*, si *de ta bouche* tu confesses le Seigneur Jésus ; *dans ton cœur*, si *de ton cœur* tu crois que Dieu L'a ressuscité d'entre les morts ; et si tu confesses, et si tu crois ainsi, tu seras sauvé, sauvé par le précieux sang de Jésus, par l'efficace infinie de Son œuvre expiatoire.

M.E. 1862 pages 141-149

L'épître aux Galates pourrait nous offrir beaucoup de lumière sur le sujet que nous traitons ; mais elle présente un tel enchaînement d'arguments, qu'il serait difficile d'en détacher des passages pour les considérer à part de leur contexte ; et, d'un autre côté, un examen de l'épître tout entière, quelque utile qu'il pût être, dépasserait beaucoup les limites que nous devons nous poser dans cet article. Nous passerons donc directement à l'épître aux Éphésiens 1, 3, où l'apôtre s'écrie : « Béni soit le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus Christ, qui nous a bénis de toute bénédiction spirituelle dans les lieux célestes en Christ » et où énumérant ces bénédictions, il dit plus loin comment Dieu nous a acceptés dans le Bien-aimé, ajoutant ensuite : « en qui nous avons la rédemption par son sang, la rémission des péchés selon les richesses de sa grâce » [1, 7]. Remarquez qu'il n'est pas question de l'espérance seulement d'obtenir grâce à la fin, mais qu'il s'agit d'un pardon actuel des péchés, en vertu de la rédemption par le sang de Christ. Il est parlé de ce que nous *possédons* : « nous *avons* la rédemption par son sang ». Et si quelqu'un demande : Qui est ce *nous* dont il est parlé? Qui sont ceux qui peuvent dire : « Nous avons la rédemption par son sang »? — le chapitre suivant leur répondra. Les trois premiers versets de ce chapitre s'occupent de ceux qui *étaient* morts dans leurs fautes et leur péchés, étant par nature des enfants de colère comme les autres, et dans la même condition que toute la race déchue de l'homme. Et puis nous lisons « que Dieu qui est riche en miséricorde, à cause de son grand amour dont il nous a aimés, alors même que nous étions morts dans nos fautes, nous a vivifiés avec le Christ, nous a ressuscités ensemble, et nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes dans le Christ Jésus » [2, 4-6]. « Car vous êtes sauvés par la grâce », dit l'apôtre, « par la foi, et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu » [2, 8]. — « *Par la foi* » ; en sorte que celui qui a cette foi (cette foi dont nous avons déjà si longuement parlé), laquelle foi est le don de Dieu — celui-là est sauvé par grâce. Et ceux qui sont tels peuvent dire : « en qui nous avons la rédemption par son sang, la rémission des péchés ». — Ensuite, après un rapide coup d'œil sur le contraste entre les Juifs et les Gentils, morts tous deux dans le péché, le Juif seulement étant extérieurement rapproché

de Dieu, tandis que le Gentil est sans espérance et sans Dieu dans le monde [2, 12], l'apôtre dit : « Mais maintenant, dans le Christ Jésus, vous qui étiez autrefois loin, vous avez été approchés par le sang de Christ » [2, 13]. — Telle est l'efficace expiatoire du précieux sang de Christ, que ceux qui croient en Lui, sont approchés, quelque éloignés qu'ils pussent être par nature ; et non pas approchés extérieurement, comme les Juifs, qui, de fait, pouvaient être morts dans leurs péchés et, par conséquent, *éloignés*, mais placés dans une proximité réelle de Dieu, introduits là par le sang de Christ. C'est *en Christ* que nous qui étions loin, avons été approchés par le sang de Christ. Ce sang fut répandu à cause de nos péchés qui étaient sur Lui, et pour lesquels Il souffrit hors de la porte [Héb. 13, 12], étant éloigné pour nous, comme notre substitut, et celui qui portait nos péchés. Même Il dut s'écrier : « Mon Dieu ! mon Dieu ! pourquoi m'as-tu abandonné ? » [Matt. 27, 46]. Et quel fut le résultat de cette œuvre et de ces souffrances ? Dieu Le ressuscita d'entre les morts, Le plaça à Sa droite dans les lieux célestes, et c'est *en Lui*, comme *un avec Dieu*, que nous sommes « approchés par son sang ». Sa position est notre position, Sa place est notre place, avec la seule différence que cette place Lui appartient en vertu de Sa nature, de *Son droit* personnel, tandis qu'elle est la nôtre en vertu de *Son sang*. « Car c'est lui qui est notre paix, qui des deux (Juifs et Gentils croyants) en a fait un, ayant détruit le mur mitoyen de clôture, et ayant aboli dans sa chair l'inimitié, la loi des commandements qui consiste en ordonnances ; afin qu'il créât les deux en lui-même (Juifs et Gentils) pour être un seul homme nouveau, en faisant la paix ; et qu'il les réconciliât tous les deux en un corps à Dieu par la croix, ayant tué en elle l'inimitié. Et étant venu, il a annoncé la bonne nouvelle de la paix, à vous qui étiez loin et à ceux qui étaient près » [2, 14-17]. — Christ Lui-même est notre paix, Il a *fait* la paix en abolissant dans Sa chair l'inimitié, et ayant ainsi, par la croix, réconcilié les croyants avec Dieu, Juifs et Gentils, en un seul corps, Il *annonce* la paix aux Gentils qui étaient loin et aux Juifs qui étaient près ; Il annonce la bonne nouvelle de la paix, par le Saint Esprit descendu du ciel.

L'épître aux Colossiens rend témoignage aux mêmes vérités : « Rendant grâces au Père qui nous a rendus capables de participer à l'héritage des saints dans la lumière, qui nous a délivrés de la puissance des ténèbres, et nous a transportés dans le royaume du Fils de son amour, en qui nous avons la rédemption, la rémission des péchés » (chap. 1, 12-14). Et plus loin : « car toute la plénitude s'est plu à habiter en lui et à réconcilier toutes choses avec lui-même, *ayant fait la paix par le sang de sa croix*, par lui, tant les choses qui sont sur la terre, que celles qui sont dans les cieux. Et vous qui étiez autrefois étrangers et ennemis quant à votre entendement, dans les mauvaises œuvres, il vous a maintenant réconciliés dans le corps de sa chair par la mort, pour vous présenter saints, irréprochables et irrépréhensibles devant lui » (v. 19-22). Vous qui croyez, qui que vous soyez, Il vous a réconciliés dans le corps de Sa chair, et cette réconciliation est si complète, l'efficace de Son sang, le sang de la croix par lequel Il a fait la paix, est telle, que ceux qui croient, sont devant Dieu saints, irréprochables et irrépréhensibles. Si vous vous écriez : Ah ! que n'ai-je la paix avec Dieu ! — cher lecteur, si vous croyez en Christ, si dans votre cœur vous croyez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, qu'Il mourut pour vos péchés, qu'Il ressuscita d'entre les morts, soyez assuré, par cette Écriture que nous parcourons ensemble, que votre paix est faite avec Dieu. Vous ne pouvez pas vous-même faire votre paix avec Dieu ; il est inutile, plus qu'inutile de le tenter. Il n'y en a qu'un qui peut faire la paix, c'est Jésus, le Fils du Dieu d'amour, et Il n'a pas à faire la paix ; Il l'a faite lorsqu'Il fut attaché à la croix ; c'est là qu'Il accomplit entièrement cette œuvre puissante et merveilleuse : « *Ayant fait la paix par le sang de la croix* ». Que ces paroles de consolation divine trouvent le chemin de votre cœur, cher lecteur, et puissiez-vous connaître ainsi ce fondement sur lequel, par une grâce immense, infinie, vos péchés sont pardonnés, vous êtes réconciliés avec Dieu — et vous êtes devant Lui saint, irréprochable, irrépréhensible.

L'épître aux Hébreux abonde en enseignements et en témoignages sur ce même sujet. Nous y voyons d'abord comment Dieu, à la fin de ces jours, nous a parlé dans le Fils, qu'Il a

établi héritier de toutes choses, par lequel aussi Il a fait les mondes, étant le resplendissement de Sa gloire et l’empreinte de Sa substance, et soutenant toutes choses par la parole de Sa puissance [1, 2-3]. Il nous est dit ensuite : qu’« *ayant fait par lui-même la purification de nos péchés*, il s’est assis à la droite de la majesté dans les hauts lieux » [1, 3]. Quelles paroles pourraient dire plus positivement combien Son œuvre a été complète, combien l’acceptation du sacrifice offert par Lui fut entière. « Il a fait par lui-même la purification de nos péchés » — par Lui-même, Lui seul, et la preuve, c’est « qu’il s’est assis à la droite de la majesté dans les hauts lieux ». Pauvre saint qui doute et qui tremble, ne s’est-Il pas chargé de tes péchés? Ne furent-ils pas mis sur Lui? N’a-t-Il pas été accablé sous leur poids, sur la croix? Où sont-ils donc maintenant? Qu’en a-t-Il fait avant de retourner au ciel pour prendre Sa place à la droite de Dieu? — Ah! ces péchés n’existent plus, Son sang les a effacés. — « Quand Jésus eut pris le vinaigre, il dit : C’est accompli! Et ayant baissé la tête, il remit son esprit » [Jean 19, 30]. Il savait en expirant qu’Il avait accompli la purification des péchés des croyants; Sa résurrection en fut la preuve sur la terre, tandis que, dans le ciel, Dieu Lui-même constate le fait bienheureux, en plaçant Jésus à Sa droite. Nous avons donc une triple assurance que les péchés de ceux qui croient, sont entièrement effacés.

L’épître aux Hébreux est pleine de déclarations du même genre; et particulièrement les chapitres 9 et 10. Le chapitre 9 s’ouvre par une description du tabernacle juif, avec son lieu saint, et le saint des saints; il nous rappelle que, dans la dispensation d’alors, les sacrificateurs entraient toujours dans le « lieu saint », tandis que le souverain sacrificateur seul entrait dans le « saint des saints », une fois l’an, et jamais sans du sang, qu’il offrait pour lui-même et pour les péchés du peuple, « l’Esprit saint indiquant par là, que le chemin des lieux saints n’était pas encore manifesté, tandis que le premier tabernacle avait encore sa place » [v. 7-8]. Ce premier tabernacle, avec ses dons et ses sacrifices, était une figure pour le temps alors présent, et ne pouvait pas rendre parfait quant à la conscience, celui qui faisait le service. Aucune de ces choses ne pouvait rendre parfait quant à la conscience, dans la certitude que le péché avait été ôté. « Mais Christ étant venu, souverain sacrificateur des biens à venir, par le tabernacle plus grand et plus parfait, qui n’a pas été fait de main, c’est-à-dire qui n’est pas de cette création, et non avec le sang des veaux et des boucs, mais avec *son propre sang*, est entré une fois pour toutes dans les lieux saints, *ayant obtenu une rédemption éternelle*. Car si le sang des taureaux et des boucs, et les cendres d’une génisse avec lesquelles on fait aspersion sur ceux qui sont souillés, sanctifie pour la pureté de la chair, combien plus *le sang de Christ, qui, par l’Esprit éternel, s’est offert lui-même à Dieu sans tache, purifiera-t-il votre conscience des œuvres mortes* pour servir le Dieu vivant? » [v. 11-14]. — Puis, après avoir fait remarquer que toutes choses sont purifiées selon la loi par du sang, et que sans *effusion* de sang, il n’y a point de rémission, l’apôtre continue : « Il était nécessaire donc que les images des choses qui sont aux cieux fussent purifiées par de telles choses, mais que les choses célestes elles-mêmes le soient par de meilleurs sacrifices que ceux-là. Car le Christ n’est pas entré dans les lieux saints, faits de main, copies des vrais, mais dans le ciel même, afin de paraître maintenant pour nous devant la face de Dieu — ni non plus, afin de s’offrir lui-même plusieurs fois, ainsi que le sacrificateur entre dans les lieux saints, chaque année, avec un autre sang, puisque dans ce cas il aurait fallu qu’il souffrît plusieurs fois depuis la fondation du monde; mais *maintenant en la consommation des siècles, il a été manifesté **une fois** pour l’abolition du péché par le sacrifice de lui-même* » [v. 23-26]. Quelle assurance, et que pourrait-on y ajouter? Ce que les sacrifices continuels de la loi juive étaient incapables de faire — savoir d’effacer le péché et de donner une paix parfaite à la conscience — Christ, à la fin des temps, vint l’accomplir. Il n’a pas été nécessaire qu’Il souffrît souvent, ainsi que cela aurait dû avoir lieu, s’Il avait été obligé de s’offrir de nouveau pour chaque péché qui exigeait une expiation. Mais maintenant en la consommation des siècles, *Il a été manifesté une fois pour l’abolition du péché par le sacrifice de Lui-même*. Puissent nos cœurs réaliser toute la valeur de cette vérité.

L'apôtre poursuit ses instructions en démontrant que la répétition même des sacrifices, sous la loi, prouvait qu'ils ne pouvaient purifier ceux qui les offraient. S'ils l'avaient pu, ils eussent cessé d'être offerts; le but une fois atteint, les moyens eussent cessé; ceux qui rendent le culte étant une fois purifiés, n'eussent plus eu aucune conscience de péchés, aucun besoin que le sacrifice fût répété. La loi, avec tous ses sacrifices, était incapable d'accomplir cela, c'est pourquoi les sacrifices étaient répétés; mais Christ vint pour le faire. « En entrant au monde il dit : Tu n'as pas voulu de sacrifice, ni d'offrande, mais tu m'as formé un corps. Tu n'as pas pris plaisir aux holocaustes, ni aux sacrifices pour le péché, alors j'ai dit : Voici, je viens, il est écrit de moi au rôle du livre, pour faire, ô Dieu, ta volonté » [10, 5-7]. Et quelle était cette volonté de Dieu ? « C'est par cette volonté que nous avons été sanctifiés, par l'offrande du corps de Christ, faite une fois pour toutes » [10, 10]. Et ce fut pour accomplir cette volonté qu'un corps fut formé à Christ, et Il l'accomplit en effet. « Celui-ci ayant offert un seul sacrifice pour les péchés, s'est assis et demeure assis à perpétuité à la droite de Dieu — car par une seule offrande il a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés » [10, 12, 14]. Il n'y a plus nul besoin d'un autre sacrifice, si par un seul nous sommes rendus parfaits à perpétuité. Et l'œuvre est si parfaite que Dieu dit : « Je ne me souviendrai plus de leurs péchés, ni de leurs iniquités. Or là où il y a rémission de ces choses, il n'y a plus d'offrande pour le péché ! » [10, 17-18].

Que le Seigneur nous donne d'accepter dans la simplicité de la foi ces divines assurances de paix, de pardon, de justice et de sainteté, par le sang de Jésus. La Parole de Dieu ne nous laisse pas ignorer qui sont ceux qui croient vraiment en Jésus, et elle nous déclare, de la manière la plus explicite, la perfection d'acceptation et de paix, qui devient leur partage par *le seul sacrifice de Jésus, parfait, accompli et accepté.*